

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DU RHONE

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 15	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 15

DATE DE LA CONVOCATION : 28 août 2026
--

DE LA COMMUNE D'YZERON

Séance du 03 Septembre 2026

L'an deux mil vingt-six et le trois septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Christian BAZIN - Stéphanie LHOPITAL - Christophe CHARLOT- Joëlle PEYNAUD - Victoire DENIZET - Yoann MILLES - Sébastien BARBIER - Adrien GERSTER - Marilyne DUMORTIER - Anne-Sophie BORIE - Aurélien MONIER - Guillaume ANTONIALI

Excusées : Charlotte DECAMBRON (pouvoir donné à Adrien GERSTER) Gaëtane THIEFFRY (pouvoir donné à Joëlle PEYNAUD)

Secrétaire de séance : Yoann MILLES

D/2026-088

Objet de la délibération : Soutien aux communes sinistrées

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune d'YZERON tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal que la commune contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités.

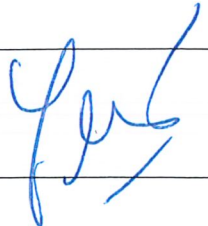
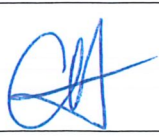
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

DECIDE de faire un don d'un montant de 1000 € à la Protection civile.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Yoann MILLES Secrétaire		 Agnès NELIAS Madame la Maire	
----------------------------	---	---	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : - 8 SEP. 2026

Publication ou notification du : - 8 SEP. 2026

Publication site internet le : - 8 SEP. 2026

Affichage liste des délibérations le : 08/09/2026